



**Bureau communautaire
Mardi 23 Janvier 2024**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Bernard COSTE.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et la Mission Locale Jeunes Cœur d'Hérault pour l'accueil du spectacle « PECS »

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais.

Considérant que le Théâtre le Sillon organise des spectacles en partenariat avec la Mission Locale Jeunes Cœur d'Hérault dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la Mission Locale Jeunes Cœur d'Hérault coopèrent pour accueillir et organiser le spectacle de théâtre « **PECS** » par la compagnie **Le Cri de l'Armoire le Mercredi 17 Janvier 2024 de 14h à 19h30**, dans la salle de la Mission Locale Jeunes Cœur d'Hérault située au 13 ter avenue du Président Wilson à Clermont l'Hérault.

Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

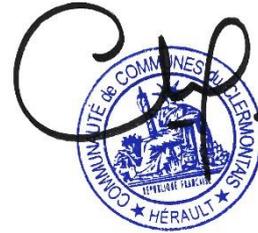
Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Clermontais et la Mission Locale Jeunes Cœur d'Hérault pour l'accueil et l'organisation du spectacle mentionné ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 24 Janvier 2024

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.